

FUSION

Monthey – Collombey-Muraz

Thématiques abordées

- I. Contexte
- II. Fusion, le processus
- III. Brefs portraits
- IV. Le fonctionnement
- V. La suite

Contexte

les raisons du rapprochement

- ✓ Devenir un acteur incontournable
- ✓ Insuffler un nouveau dynamisme à toute la région
- ✓ Développer une vision plus large et cohérente du territoire
- ✓ Favoriser le développement économique
- ✓ Mutualiser les ressources pour gagner en efficience
- ✓ Accroître la qualité de vie des citoyens et la palette de prestations



Contexte

les raisons du rapprochement

Depuis 1990, plus de 1'000 communes ont disparu en Suisse dont 52 en Valais.

La loi valaisanne sur les Communes encourage les fusions de communes et les soutient financièrement:

- ✓ afin d'assurer leur survie
- ✓ pour permettre la mise en place de véritables pôles de développement régional.



Etude de fusion

le chemin déjà parcouru

2018

- ✓ Mise en place d'un comité de pilotage
- ✓ Lancement d'une étude d'opportunité et d'un état des lieux
- ✓ Attribution d'un mandat au bureau Serec



Etude de fusion

le chemin déjà parcouru

2018-2019

- ✓ Le Copil élabore la vision d'avenir
- ✓ Les groupes de travail technique émettent des recommandations dans les domaines suivants:
 - Territoire et environnement
 - Gouvernance
 - Formation – Santé – Social
 - Administration
 - Finances



Etude de fusion

le chemin déjà parcouru

2019-2020

- ✓ Intégration des citoyens dans le processus
 - Ateliers
 - Sondage tous-ménages
- ✓ Publication d'un document de synthèse

2021

- ✓ Nouvelle législature, nouveau comité de pilotage
- ✓ Mise à jour des éléments de l'état des lieux et des finances
- ✓ Le Copil émet des principes généraux d'identité et de fonctionnement



Etude de fusion

le Comité de pilotage (Copil)

Pour Monthey

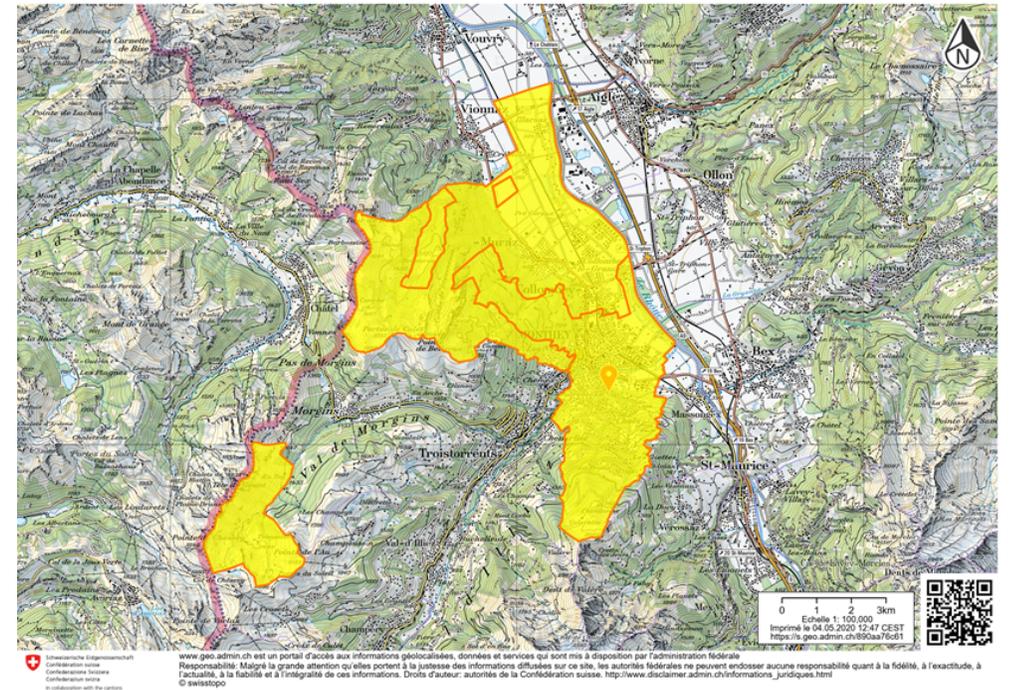
- Stéphane Coppey, co-président
- Fabrice Thétaz
- Aferdita Bogiqi
- Guy Cristina
- Pierre Contat
- Antoine Bellwald
- Simon Schwery

Pour Collombey-Muraz

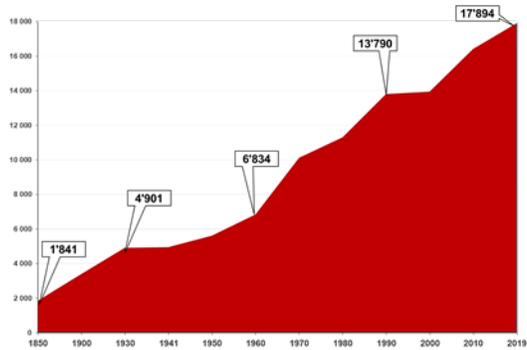
- Olivier Turin, co-président
- Alexis Turin
- Jean-Luc Planchamp
- Mikaël Vieux
- José Sotillo
- Laurent Monnet

Brefs portraits

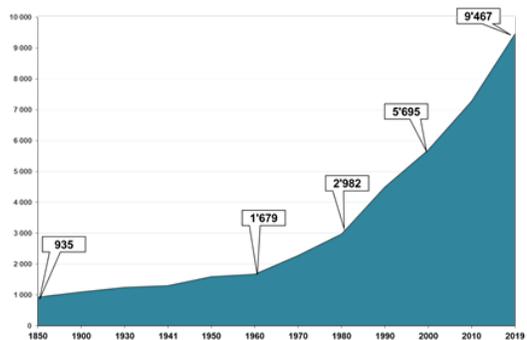
- ✓ Monthey : 2'865 hectares
- ✓ Collombey-Muraz : 2'974 hectares
- ✓ De 385 à 2'250 mètres d'alt.



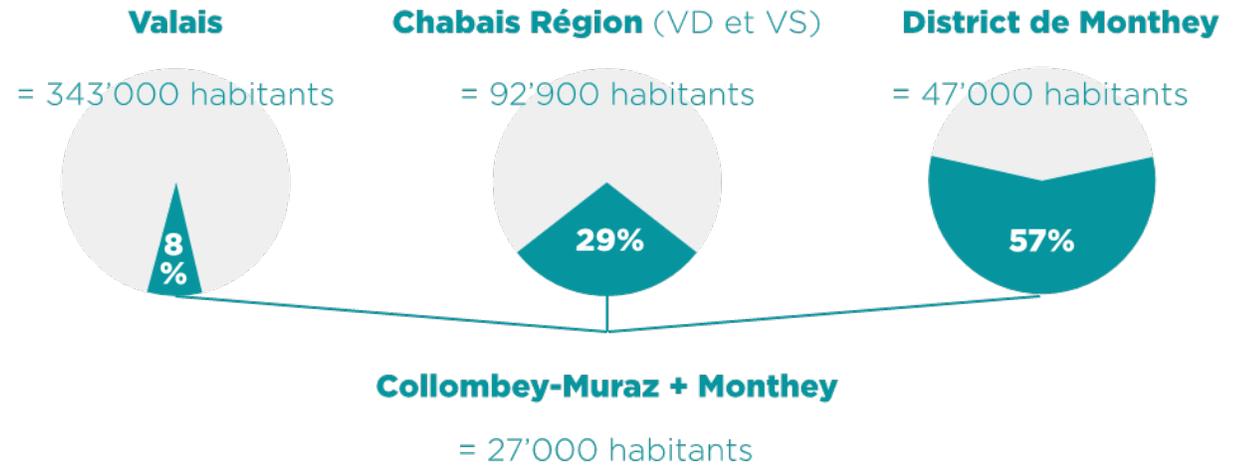
Brefs portraits



Monthey : 17'874 hab.



Collombey-Muraz : 9'606 hab.



Le fonctionnement

les autorités

Collombey-Muraz

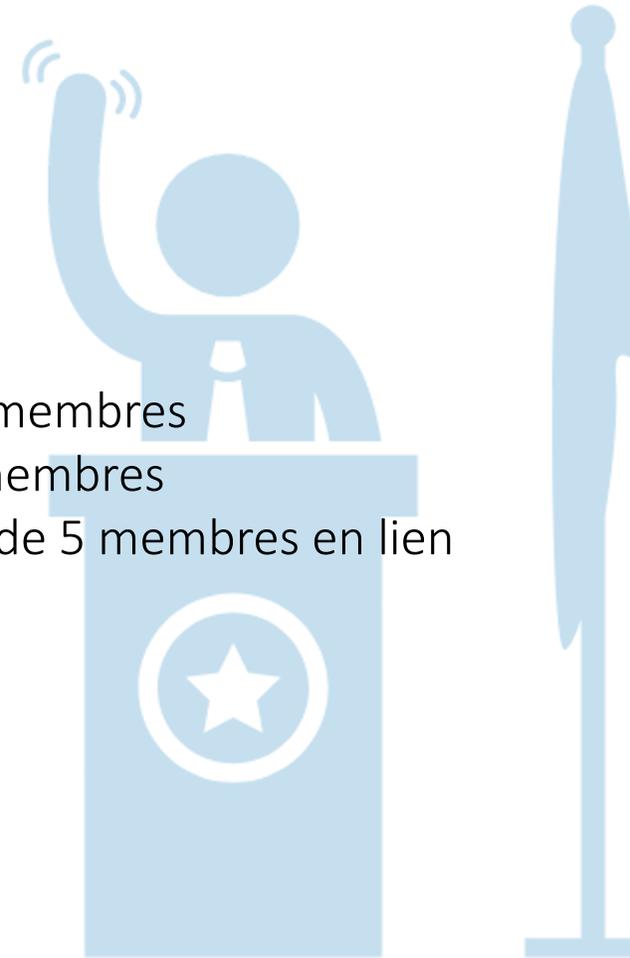
- Conseil municipal: 7 membres
- Conseil général: 45 membres
- Bourgeoisie indépendante: 5 membres

En cas de fusion

- Conseil municipal : 9 membres
- Conseil général : 60 membres
- Bourgeoisies: indépendantes sauf vote contraire
- Bureaux de vote: 1 par «ancienne» commune

Monthey

- Conseil municipal: 9 membres
- Conseil général: 60 membres
- Bourgeoisie : comité de 5 membres en lien avec la Municipalité



Le fonctionnement

le personnel

Collombey-Muraz

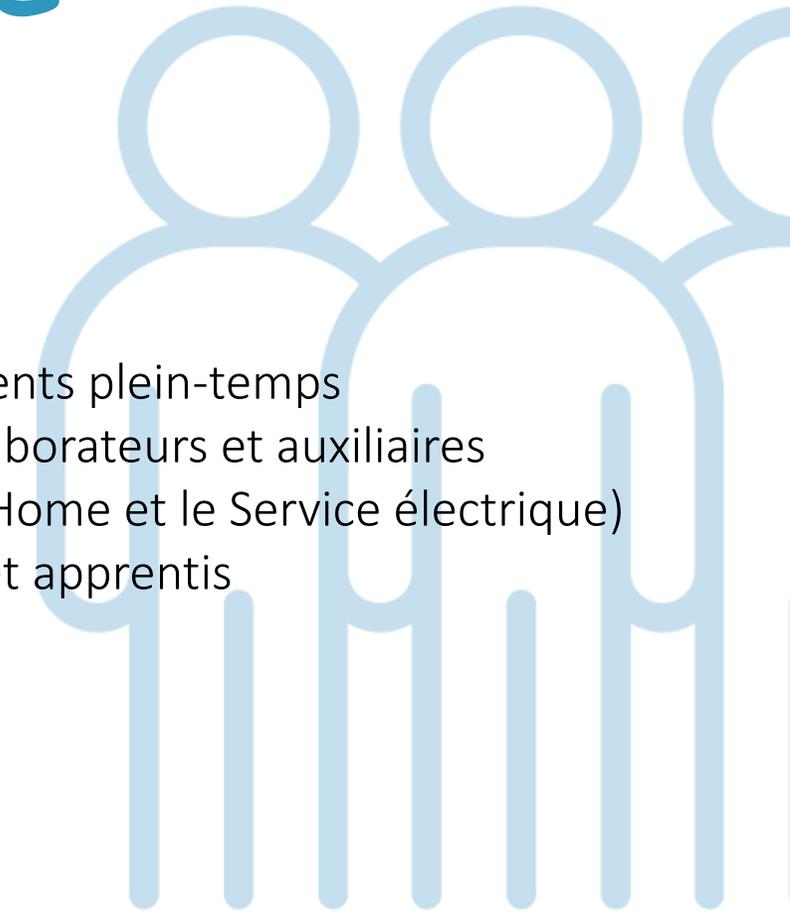
- 83 équivalents plein temps pour 89 collaborateurs
- 17 stagiaires ou apprentis
- 30 collaborateurs auxiliaires

Monthey

- 340.8 équivalents plein-temps pour 453 collaborateurs et auxiliaires (y compris le Home et le Service électrique)
- 50 stagiaires et apprentis

En cas de fusion

- L'ensemble des employés des deux communes est repris.
- Les salaires sont garantis et sont harmonisés.



Le fonctionnement l'administration

Monthey

- Etat-major
 - Chancellerie dirigée par le Secrétaire communal
 - Finances
 - Ressources humaines
- 9 dicastères répartis entre les membres du CM

Collombey-Muraz

- Secrétaire communal
- 4 services répartis entre les membres du CM

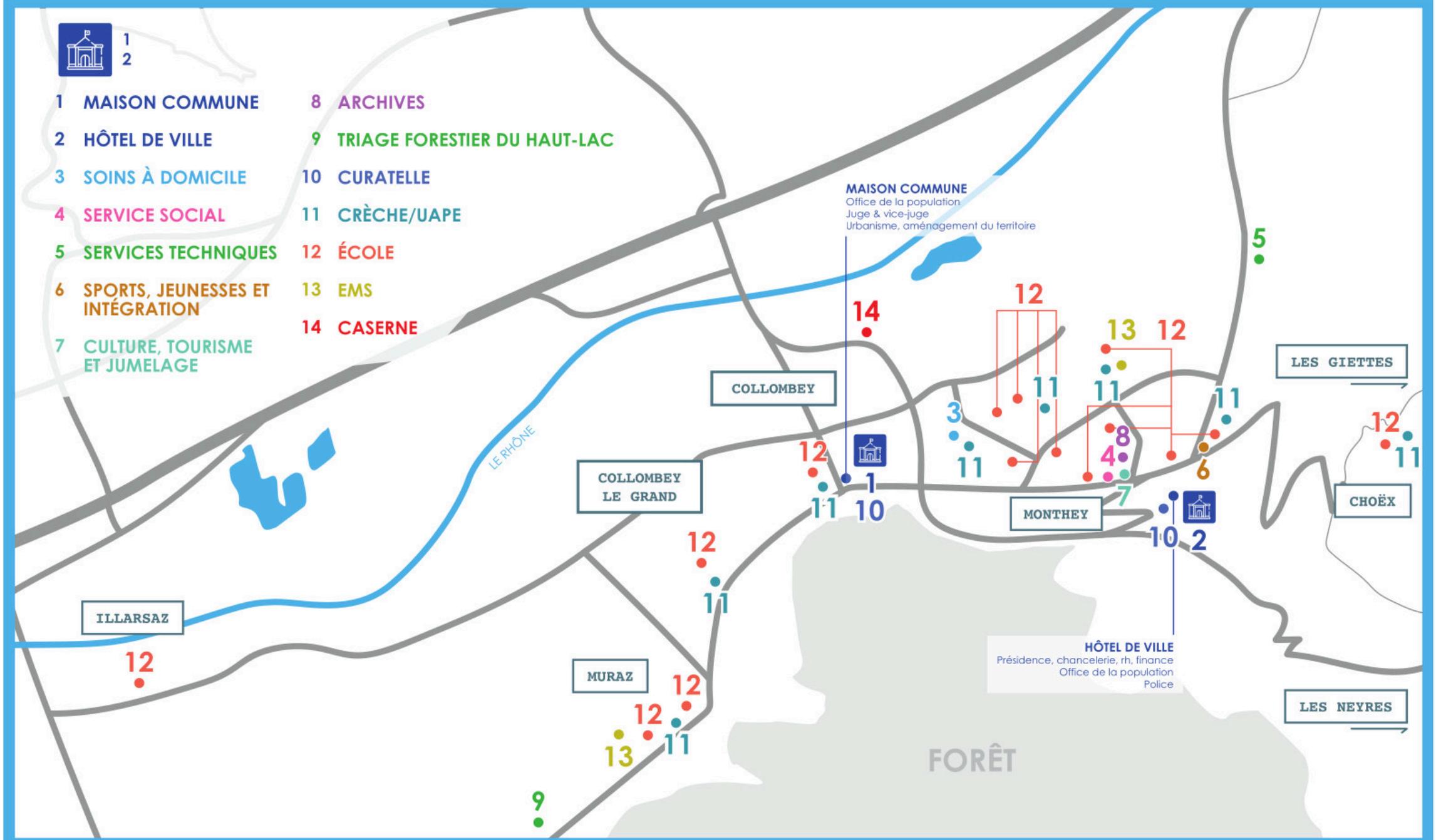
En cas de fusion

- Les services communaux sont répartis dans les bâtiments administratifs existants.
- Un service de guichet citoyen est installé dans chaque « ancienne commune » pour une période indéterminée.
- La nouvelle commune favorisera les prestations aux citoyens sous leur format digital.





- 1 MAISON COMMUNE
- 2 HÔTEL DE VILLE
- 3 SOINS À DOMICILE
- 4 SERVICE SOCIAL
- 5 SERVICES TECHNIQUES
- 6 SPORTS, JEUNESSES ET INTÉGRATION
- 7 CULTURE, TOURISME ET JUMELAGE
- 8 ARCHIVES
- 9 TRIAGE FORESTIER DU HAUT-LAC
- 10 CURATELLE
- 11 CRÈCHE/UAPE
- 12 ÉCOLE
- 13 EMS
- 14 CASERNE



Le fonctionnement enfance

Collombey-Muraz

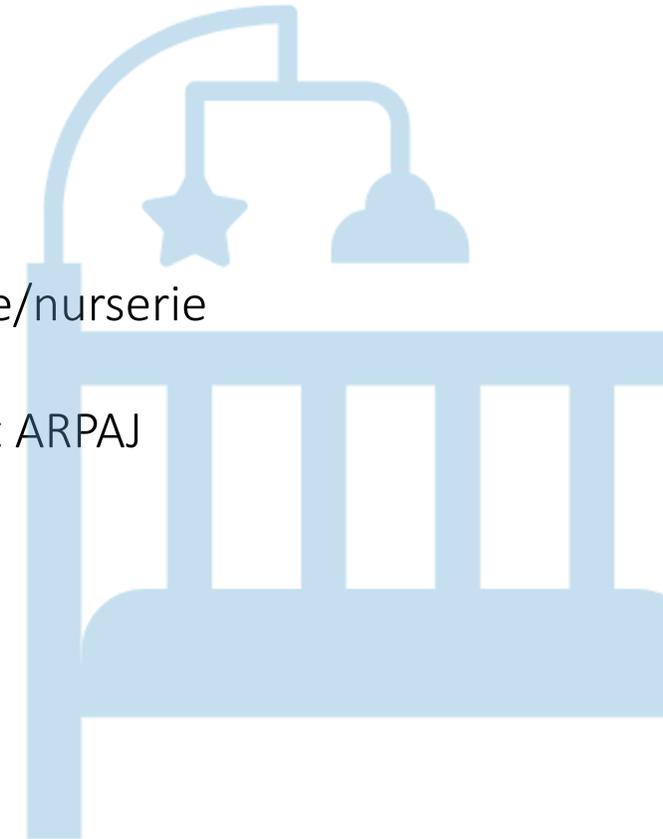
- 102 places en crèches/nurserie
- 155 places en UAPE (réparties sur 4 sites proches des écoles)

En cas de fusion

- Les crèches-UAPE seront maintenus.
- L'accent sera mis sur le développement de pôles écoles/structures d'accueil/infrastructures de loisirs répartis sur le territoire

Monthey

- 133 places en crèche/nurserie
- 189 en UAPE.
- structures privées et ARPAJ



Le fonctionnement formation

Collombey-Muraz

- 860 élèves de la 1H à la 8H
- 3 centres scolaires
- 3 sites supplémentaires pour les 1-2 H
- 370 élèves au CO

Monthey

- 1430 élèves de la 1H à la 8H
- 11 centres scolaires
- 540 élèves au CO

En cas de fusion

- Les centres scolaires seront maintenus.
- L'accent sera mis sur le développement de pôles écoles/structures d'accueil/infrastructures de loisirs répartis sur le territoire



Le fonctionnement

EMS/Santé

Collombey-Muraz

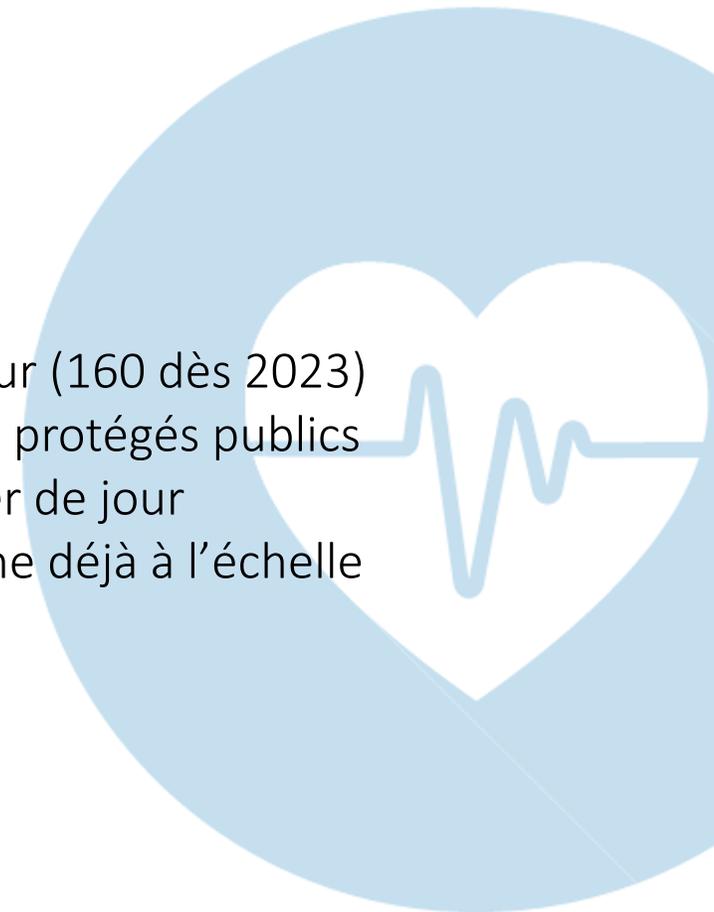
- 62 lits en long séjour, 3 en court séjour
- 15 places en foyer de jour

En cas de fusion

- Maintien des structures actuelles
- Développement de synergies entre les EMS
- Favoriser le maintien à domicile des aînés

Monthey

- 130 lits long séjour (160 dès 2023)
- 15 appartements protégés publics
- 15 places en foyer de jour
- Le CMS fonctionne déjà à l'échelle régionale



Le fonctionnement

vie associative/loisirs

Collombey-Muraz

- 8 institutions socio-culturelles
- 16 institutions sportives

Monthey

- 56 institutions socio-culturelles
- 48 institutions sportives

En cas de fusion

- Développer des offres complémentaires
- Maintien des soutiens aux associations locales



Le fonctionnement territoire

Monthey

- Révision des instruments d'aménagement en cours
- Service de UBC + Conseiller municipal sont responsables de l'aménagement

Collombey-Muraz

- Révision des instruments d'aménagement en cours
- Service technique + Conseiller municipal sont responsables de l'aménagement

En cas de fusion

- Le plan de zones et les règlements des constructions restent en vigueur jusqu'à l'harmonisation (max. après deux périodes législatives).
- Intercommunalité prise en compte dans le cadre de l'élaboration des nouveaux règlements pour 2025. Les ajustements seront réalisés lors de la fusion.

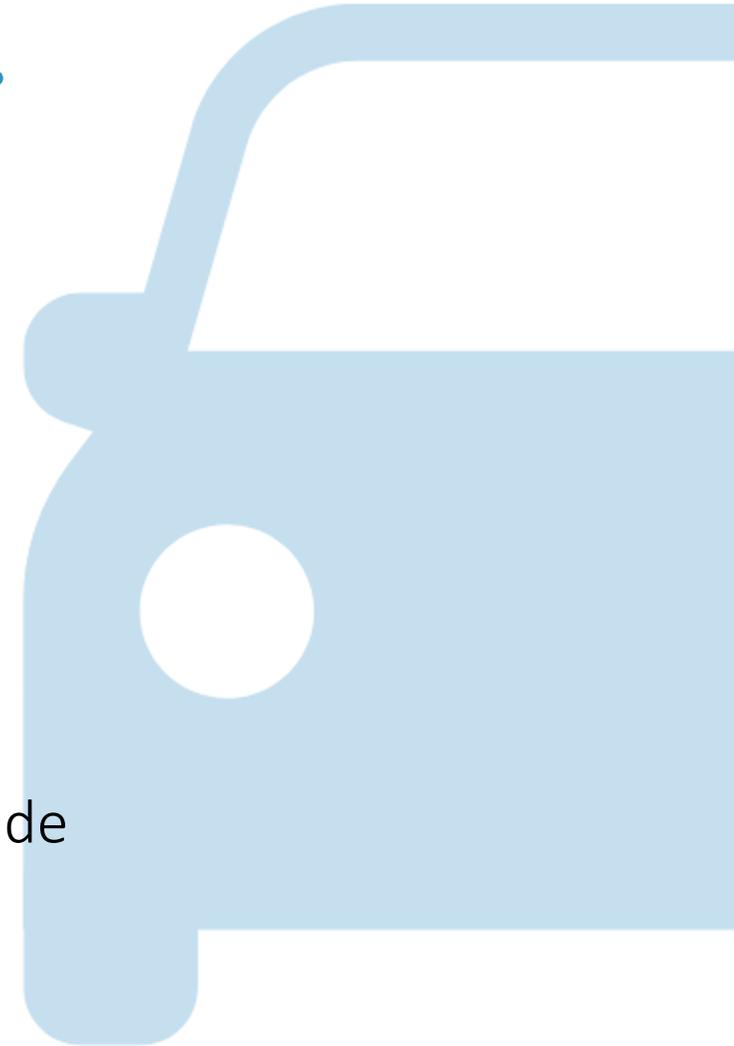


Le fonctionnement

mobilité

- ✓ Collaborations avec la gestion du Bus Agglo et Lunabus
- ✓ Nombreux projets en cours
- ✓ Traité par le projet d'agglomération, en grande partie

- ✓ En cas de fusion
 - La mobilité sera mise en œuvre selon le schéma directeur de l'agglomération.



Le fonctionnement

sécurité

- Concept de sécurité intercommunal déjà opérationnel
- Police déjà réunie
- Services du feu dans le même bâtiment
- Etat-Major de conduite commun

En cas de fusion

- Aucun changement nécessaire



Le fonctionnement

services techniques

Monthey

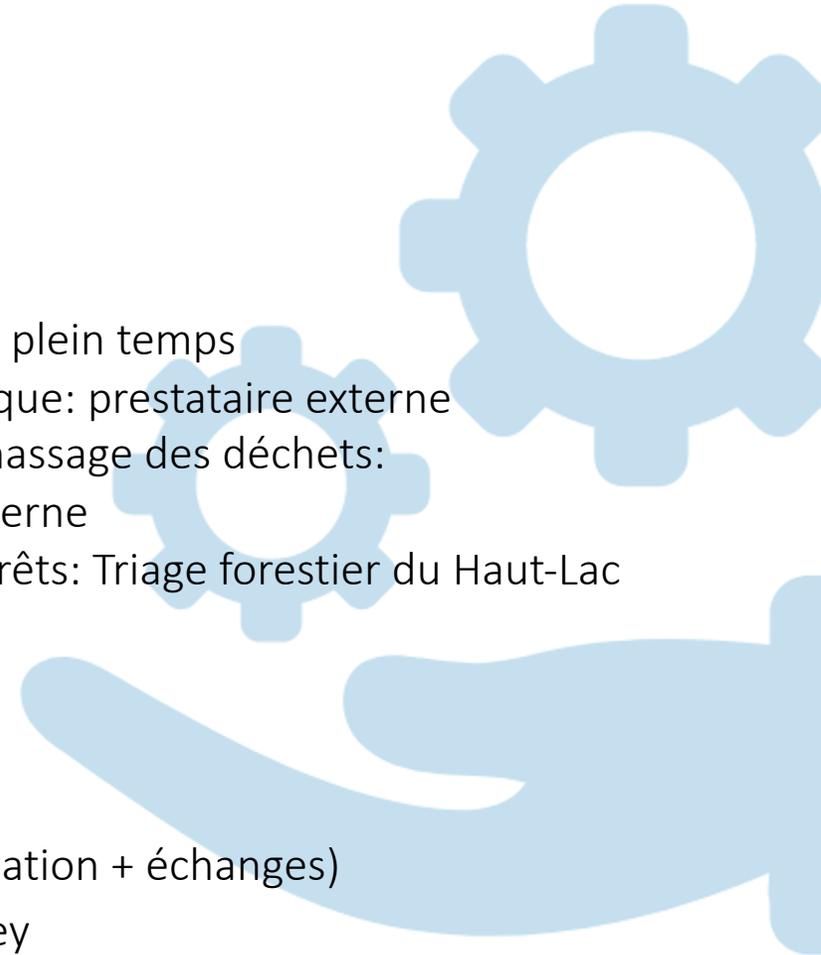
- 3 services
- 63 équivalents plein temps
- Service électrique: à l'interne
- Service de ramassage des déchets: prestataire externe
- Gestion des forêts: à l'interne

Collombey-Muraz

- 1 service
- 16 équivalents plein temps
- Service électrique: prestataire externe
- Service de ramassage des déchets: prestataire externe
- Gestion des forêts: Triage forestier du Haut-Lac

En cas de fusion

- Solutions uniformes et harmonisation des règlements et tarifs
- Rejoindre le triage forestier du Haut-Lac
- Localiser les ST et les responsables des travaux publics à proximité (optimisation + échanges)
- L'organisation des SI et des travaux publics basée sur le système de Monthey



Le fonctionnement

les collaborations

Les collaborations sont nombreuses

- ✓ A différents niveaux: intercommunales, au niveau du district ou de la région
- ✓ De diverses formes: collaborateurs communs, mandats, conventions, associations de droit public

- | | |
|---|---|
| ✓ Chargé de sécurité.....Collombey-Muraz et Monthey | ✓ Feu – Gestion des moyens d’interventionCM et Monthey |
| ✓ Déléguée à l’énergie et dév. Durable.....Collombey-Muraz et Monthey | ✓ Stand de tir Châble-CroixCM et Monthey |
| ✓ EMS.....Collombey-Muraz et Monthey | ✓ Médiation sociale régionale – TSHMCM, Monthey, Vouvry,
Port-Valais, Saint-Gingolph |
| ✓ Actions socio-culturelles pour la jeunesse.....Collombey-Muraz et Monthey | ✓ APEADistrict |
| ✓ Routes et infrastructuresCollombey-Muraz et Monthey | ✓ ARPAJ..... District |
| ✓ Alimentation en eauCollombey-Muraz et Monthey | ✓ Paroisse protestante..... Région |
| ✓ Bureau pour la gestion du réseau d’eauCollombey-Muraz et Monthey | ✓ CMS.....Région |
| ✓ PoliceCollombey-Muraz et Monthey | ✓ Mobilité.....Agglomération |

Le fonctionnement

les finances

Investissements 2012-2020

Total	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Dépenses d'investissement	174'130'307	112'363'192	286'493'499
- Recettes d'investissement	26'895'637	50'410'802	77'306'439
= Investissement net	147'234'670	61'952'390	209'187'060
- Autofinancement	130'235'815	45'506'699	175'742'514
= Besoins en capitaux de tiers	+ 16'998'855	+ 16'445'692	+ 33'444'546
Degré d'autofinancement	88.5 %	73.5 %	84.0 %

- Finances « saines » selon les critères de l'Etat du Valais

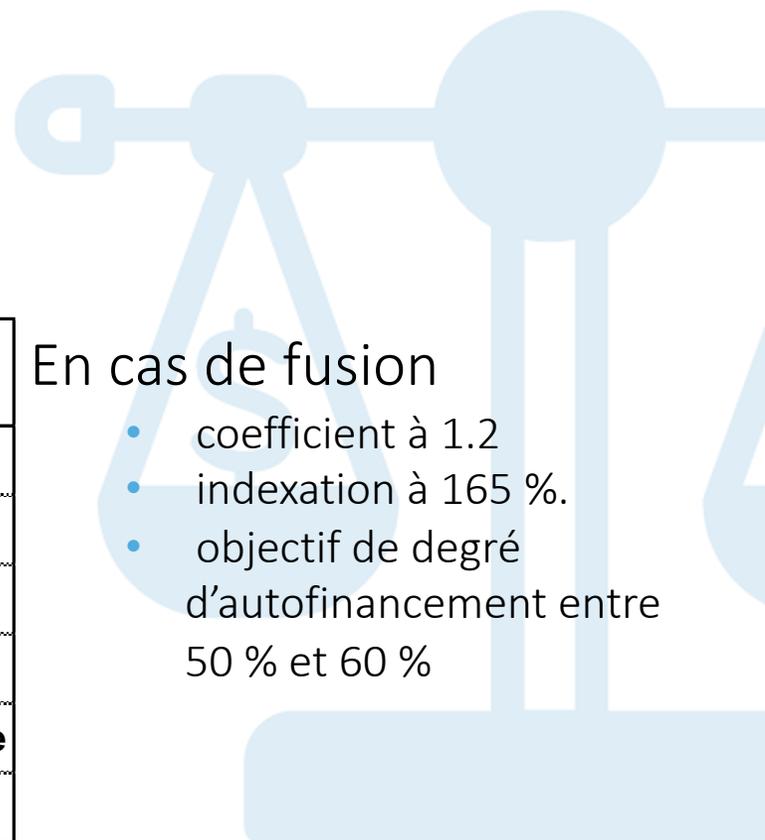
Le fonctionnement

les finances

Endettement net au 31 décembre 2020

	Monthey	Collombey-Muraz	Total
Patrimoine financier	86'972'050	44'335'630	131'307'680
Endettement brut	133'784'661	61'856'849	195'641'509
Endettement net (Fortune nette si -)	46'812'611	17'521'218	64'333'829
Endettement net par habitant	2'616	1'851	2'351
Niveau selon Etat du Valais	Faible	Faible	Faible
Modification End. net 2011 - 2020	29'360'913	13'637'940	42'998'852

- Endettement « faible » selon les critères de l'Etat du Valais

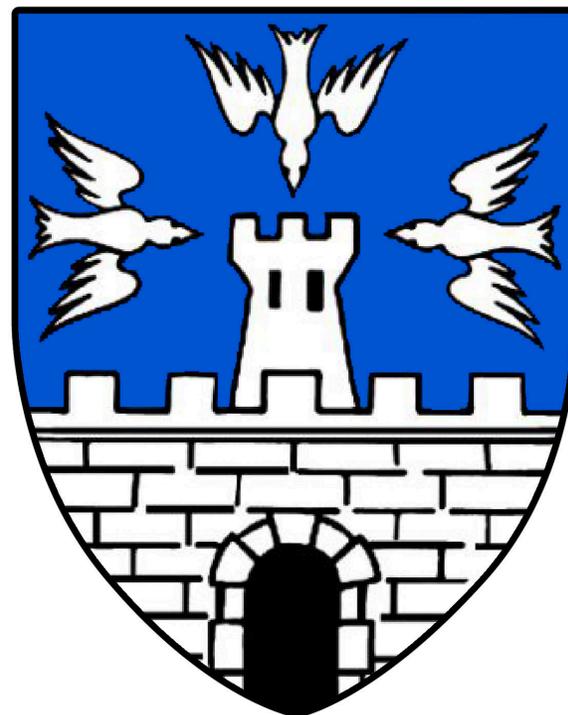
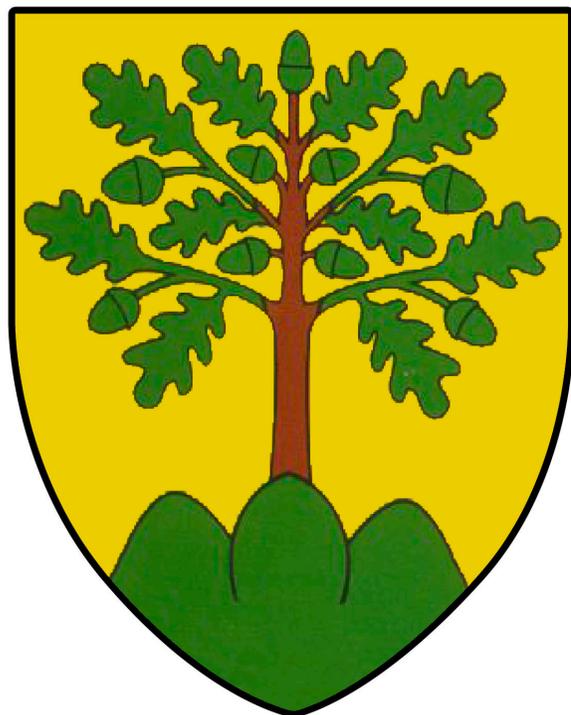


En cas de fusion

- coefficient à 1.2
- indexation à 165 %.
- objectif de degré d'autofinancement entre 50 % et 60 %

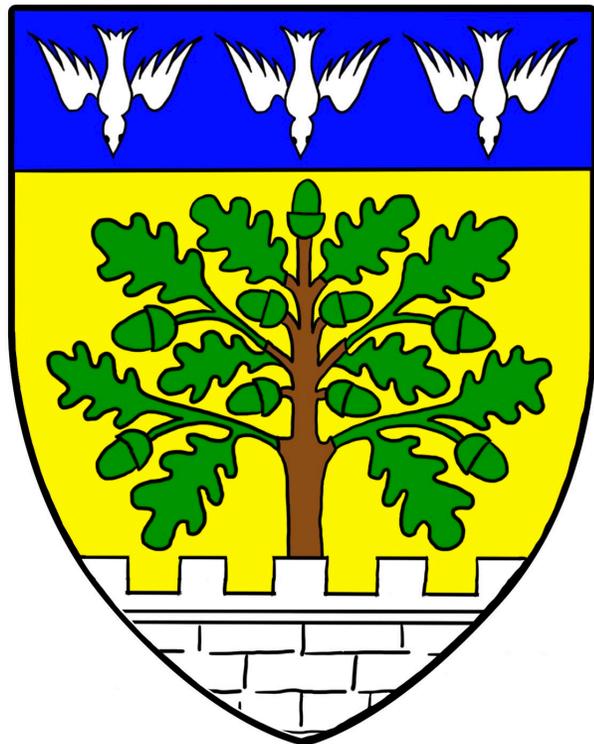
L'identité

les armoiries actuelles



L'identité

la nouvelle armoirie



D'or au chêne de sinople futé au naturel, issant d'une champagne crénelée d'argent maçonnée de sable, et au chef d'azur à trois colombes volantes d'argent descendantes.

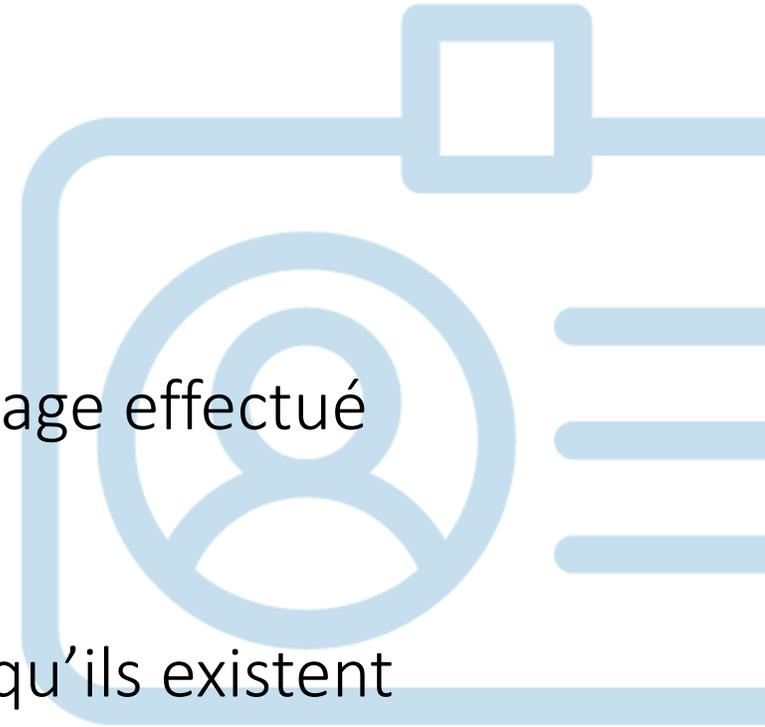


L'identité

le nom

Monthey

- « Monthey » ressorti en tête du résultat du sondage effectué en 2019
- Chaque village conserverait son propre nom.
- Les codes postaux devraient être conservés tels qu'ils existent actuellement

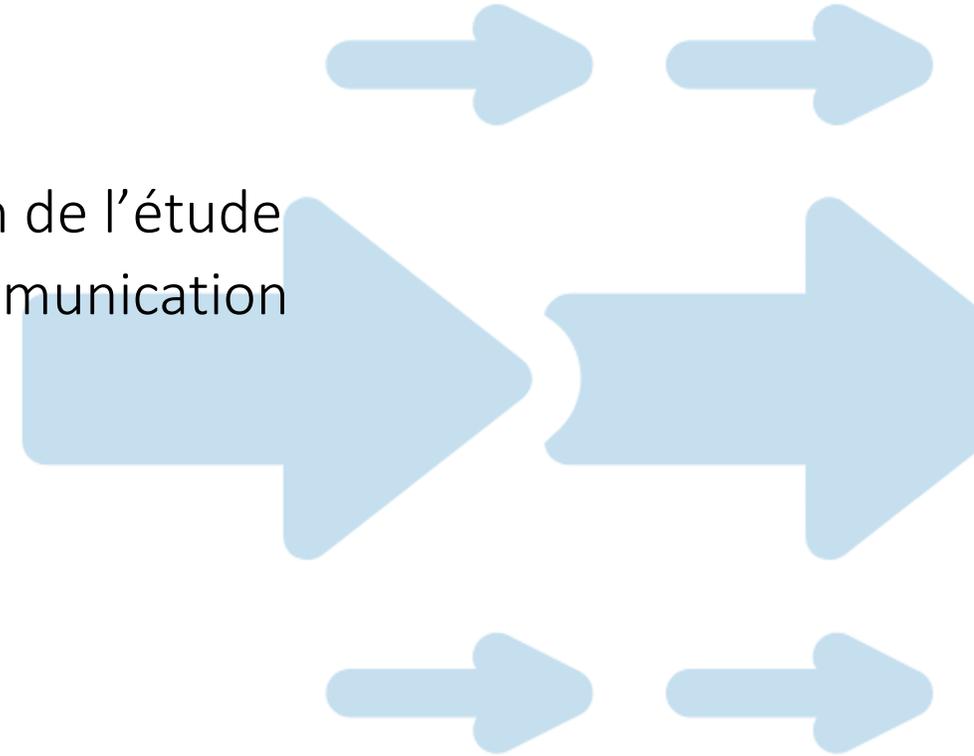


La suite du processus

- septembre 2021: soirées consultatives
- fin 2021 : retour de la consultation et adaptation de l'étude
- début 2022 : lancement de la campagne de communication
- 15 mai 2022 : votation

En cas d'acceptation

- 2023 : décision du Grand-Conseil
- 2023-2024 : processus de mise en œuvre
- 1^{er} janvier 2025 : naissance de la nouvelle Commune



**Merci de votre
attention et nous
sommes à votre
disposition pour
toute question!**

**Plus d'info sur
www.fusion-mcm.ch**

